



RESIDENCE EDELWEISS
APPARTEMENT 13
Chemin des Prés de la Grange
38 350 La MORTE - Alpe du Grand Serre

Vous venez de louer l'appartement du CSE de l'ASEA à l'Alpe du Grand Serre dans le chalet de l'**Edelweiss**, nous sommes heureux de vous en faire bénéficier, et nous nous permettons de vous rappeler quelques informations et conseils pratiques :

Il s'agit d'un appartement type T2 (1 chambre fermée, 1 séjour/cuisine, 2 couchages superposés fermés, 1 terrasse) d'une surface 45,20 m². Vous disposez également d'une cave pour déposer vos skis.

Les pistes se trouvent à 300 mètres ainsi que le centre du village.



Vous trouverez sur place :

- 1 lit superposé en 80 (soit 2 couchages)
- 1 lit en 140 + un petit lit d'appoint dans la chambre
- 1 canapé convertible (140x200) dans le séjour
- Le nécessaire de cuisine pour 7 personnes
- 1 TV



Avant le départ :

- Prévoir les draps et les taies d'oreillers



Conseils pratiques :

Pour la mise en marche du chauffe-eau, si vous êtes le premier locataire vous devez actionner « la marche forcée » du chauffe-eau pour sa mise en route, mettre sur ON.

Bon séjour

27/02/2025

DIRECTIVES GENERALES

RAPPEL DE QUEQUES REGLES SIMPLES CONCERNANT LES APPARTEMENTS:

- La location est limitée au salarié,
- La sous-location à des personnes extérieures à l'association est interdite,
- La personne salariée de l'association qui loue les appartements est responsable civilement d'éventuels dégâts qui pourraient être causés par ses amis ou par lui-même,
- Le nombre maximum de places prévu par le CSE dans chaque appartement doit être respecté, à savoir 6 personnes (un petit lit d'appoint supplémentaire se trouve dans la chambre),
- Respecter l'heure de départ figurant sur votre confirmation de réservation (midi)

A L'ARRIVEE

- Contrôler soigneusement : électroménager, appareils sanitaires et literies
- Porter vos remarques ou réserves éventuelles sur la feuille d'état des lieux

AU DEPART

- Laisser la location en bon état de propreté permettant une occupation immédiate, ne pas oublier de nettoyer l'ensemble des pièces et matériels utilisés.
- Vider et dégivrer le réfrigérateur, laisser la porte entrouverte.
- Ne pas fermer le compteur d'eau, couper le compteur électrique.
- Penser à remplacer le matériel que vous avez cassé et à débarrasser l'ancien de l'appartement.
- Signaler tout dysfonctionnement sur l'état des lieux.
- Rentrer les meubles de jardin.
- Remettre au CSE : les clefs, l'état des lieux **au plus tard le mardi suivant votre retour.**

**Votre chèque de caution sera retenu en cas de dégradation ou de ménage non effectué.
Si aucun problème n'est signalé : le chèque ne sera pas retourné mais détruit par le CSE**

Si vous voulez le récupérer, signalez-le lors de la restitution des clefs.
Il vous sera rendu en fin de saison (septembre).

ETAT DES LIEUX

A rendre à votre retour au CSE ASEA43 avec les clefs

Location : Période du : au :

Locataire : Nom Prénom :

Etablissement :

PROPRETE DE L'APPARTEMENT A VOTRE ARRIVEE :

Bien	Correct	Passable	Insuffisant
☐	☐	☐	☐

ETAT GENERAL DES LIEUX :

Peinture, moquettes, revêtements de sol, carrelages, etc

Bien	Correcte	Passable	Insuffisant
☐	☐	☐	☐

CUISINE, SEJOUR :

Fonctionnement des appareils :

	Bon	correct	mauvais
Evier, robinetteries	☐	☐	☐
Plaque de cuisson	☐	☐	☐
Frigo	☐	☐	☐
Four	☐	☐	☐
Micro-ondes	☐	☐	☐
Table	☐	☐	☐
Chaises	☐	☐	☐
Salon, literie	☐	☐	☐
Téléviseur	☐	☐	☐

SALLE DE BAIN :

Baignoire/douche	☐	☐	☐
Lavabo	☐	☐	☐
Robinetteries	☐	☐	☐

WC :

Sanitaire	☐	☐	☐
-----------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

27/02/2025

EXTERIEUR :

	Bon	correct	mauvais
Baie vitrée	☐	☐	☐
Table, chaises, parasol	☐	☐	☐

EQUIPEMENTS :

Radiateurs/convecteurs	☐	☐	☐
------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

DIVERS

Caisse à outils	☐	☐	☐
-----------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

REMARQUES (LES PLUS ET LES MOINS) :